

relative aux Indiens, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a présentée à la Chambre.

L'honorable député a insisté sur le fait que les Indiens n'avaient pas participé à ces conversations ou négociations. Il va sans dire que tel n'est pas le cas, et mon honorable ami le sait. Au surplus, il devrait le savoir mieux que quiconque puisqu'il y a une bande indienne dans sa propre circonscription. Il sait très bien que le conseil tribal Nishga a dit publiquement accepter le principe général de la nouvelle politique sur les Indiens. Le fait est survenu après la négociation et après les échanges de vues, et je pense que mon honorable ami le sait.

Je crois que mon honorable ami sait aussi que dans le Livre blanc sur la politique relative aux Indiens il est recommandé que nous n'ayons pas différentes catégories de services pour les Canadiens; on y dit que nous devrions considérer tous les Canadiens comme étant égaux, qu'ils le sont en fait et qu'ils devraient tous bénéficier des mêmes genres de services. Pour des raisons exposées dans le Livre blanc et exprimées par le ministre dans des discours ultérieurs, il serait plus avantageux que ces services soient assurés par les gouvernements provinciaux respectifs et, si la population indienne y consent, de concert avec les gouvernements provinciaux et fédéral, un accord tripartite doit être conclu à l'égard de ces services, afin que le transfert se fasse de façon ordonnée au cours d'une certaine période.

On n'a jamais laissé entendre qu'il n'y aurait pas négociation tripartite. Effectivement, les trois parties se sont réunies. Dans sa motion, mon collègue réclame toutes les notes prises pendant les réunions entre les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux des gouvernements provinciaux respectifs.

Il n'y a pas rien de contradictoire là-dedans, car le Livre blanc et les déclarations subséquentes du ministre ont nettement précisé que les négociations seraient tripartites et que tout transfert ou changement de quelque sorte ne serait fait qu'avec le consentement formel des peuplades indiennes. Fait intéressant, je crois que la première peuplade indienne à déclarer publiquement qu'il y avait eu des consultations à propos de la nouvelle politique est la nation Nishga. Le conseil de la tribu l'a confirmé et la peuplade est établie dans la circonscription de mon honorable ami.

Puis-je maintenant aborder l'autre aspect de l'argument de mon honorable ami. Il y a eu, bien sûr, des conversations et des discus-

sions entre les deux niveaux de gouvernement et les Indiens. Il a soulevé la question de notes et d'entretiens et aussi, je crois, celle de mémoires et de documents de travail issues de ces discussions. Je suppose que le député demande un rapport des conversations et des mémoires rédigés au cours des entretiens.

• (5.20 p.m.)

Je me demande si ces documents devraient être divulgués, et c'est là mon second point. Je devrais peut-être vous lire tout d'abord deux passages du Livre blanc présenté par le ministre et que l'on trouve à l'«Avant-propos». Je vais les consigner au compte rendu:

Le Gouvernement n'entend pas perpétuer des politiques qui sont sources de malentendus et de désunions, qui empêchent les Canadiens de s'épanouir ou de prendre place dans la société qui est la leur. L'association qu'il recherche est orientée vers un but meilleur. Cette tentative réunit en l'occurrence les populations indiennes, les gouvernements des provinces, l'ensemble de la collectivité canadienne et le gouvernement fédéral. Qui dit association, sans doute, dit consultation, négociation, concessions mutuelles et collaboration. La réussite est à ce prix.

Ici se termine le premier passage que je tenais à vous lire. Je vous signale que toute la question des négociations est prévue dans le cadre d'une association, laquelle réunit le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les populations indiennes. On dit à la première page du Livre blanc qu'il doit y avoir consultation à ces trois niveaux, afin d'assurer la collaboration. Je vous cite maintenant le deuxième passage:

Il y faudra des années. Sans doute, certains efforts se solderont-ils par des échecs, mais pour qui veut apprendre, l'échec même est le gage de la réussite future. Nous devons tous nous montrer ouverts et flexibles, car nous aurons à modifier plus d'une fois nos points de vue.

Les négociations, d'après le Livre blanc, vont exiger pas mal d'années. Nous le savons. Des façons de penser qui datent d'un siècle, des méthodes et conditions qui ont malheureusement duré trop longtemps, cela ne se modifie pas du jour au lendemain. On dit bien dans le Livre blanc, et le ministre l'a également répété, qu'il y aura négociations entre les associés des trois paliers. Des mémoires seront sans doute rédigés au cours de ces entretiens. Quand je parle de négociations entre les trois parties, j'y inclus les dix gouvernements provinciaux. On négociera avec d'innombrables bandes d'Indiens. Il y aura donc une foule de mémoires, documents de travail, conversations téléphoniques et tout le tralala qui caractérise les négociations de nos jours. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral sera une des parties aux négociations. Si nous voulons, dès